

Colomiers, le 17 Avril 2021

Chers parents,

En tant que représentants des parents d'élèves, nous soumettons, avant chaque Conseil d'Ecole, une série de questions destinées à la direction, à l'équipe enseignante et à la Mairie.

C'est dans ce but que nous faisons passer des sondages ou que nous vous prévenons (via notre site internet: [API George Sand – Association de Parents d'élèves Indépendants \(api-colomiers.com\)](http://api-george-sand.com)) pour que vous puissiez faire remonter vos interrogations.

Nous vous rappelons que vous pouvez également toujours nous solliciter directement par mail à [parents.sand@gmail.com](mailto:parents.sand@gmail.com).

Surtout n'hésitez pas!

Concernant le **second conseil d'école qui s'est déroulé le 9 mars** par visio, voici les questions que nous avons envoyées et les réponses qui nous ont été apportées. Vous pouvez consulter le procès-verbal (PV) qui est affiché à l'entrée principale de l'école.

Nous reprenons ci-dessous les réponses reprises dans le PV et nous vous livrons également nos réactions ainsi que les suites que nous souhaitons apporter.

Les questions apparaissent dans l'ordre dans lequel elles ont été abordées au cours du Conseil, et non dans l'ordre dans lequel nous les avons listées.

Question 1:

**Les parents demandent s'il serait possible d'envoyer des emails ou des messages via Beneylu aux parents concernés par les absences des enseignants. Selon le BO du 16 Mars 2017, Annexe 4, La Directrice est tenue d'informer les parents par le cahier de liaison.**

Réponse apportée mais non reprise dans le PV du conseil d'école:

Lors de l'absence d'un enseignant, la priorité est d'abord de répartir les élèves et de prévenir l'Inspection d'Académie, prévenir les parents ne vient qu'après. Pour l'instant, la direction choisit de privilégier l'affichage à la porte de l'école.

Ceci est non conforme à l'article du (bulletin officiel) BO et nous ne sommes pas satisfaits par la réponse apportée.

Ce que nous pouvons vous conseiller pour l'instant :

Concernant l'information entre les parents et l'école : actuellement, les entrées de l'école se font en trois entrées distinctes. Vous n'avez donc pour l'instant pas d'alternative: pour avoir accès aux informations, vous devez passer à l'entrée principale de l'école pour y consulter les éventuels affichages.

Concernant les absences longues durées sans remplacement : Nous savons que certains d'entre vous se sont sentis obligés de ne pas mettre leurs enfants à l'école lors d'absence

prolongée d'enseignant sans remplaçant. Vous n'y étiez en rien contraint. Néanmoins, compte-tenu des circonstances sanitaires exceptionnelles et afin de limiter le brassage des enfants, vous avez fait un choix louable, même si pour certains la situation a été complexe à gérer.

Le corps enseignant nous a rappelé que l'école est obligatoire et qu'elle est tenue d'accueillir les enfants même si leur enseignant est absent. Mise en œuvre du droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires: [circulaire n° 2008-111 du 26 août 2008](#).

Question 6:

**Est-ce que La Mairie peut installer des panneaux d'affichages sur les 3 entrées de l'école.**

Réponse de la Mairie :

Des panneaux ont été installés à l'entrée principale cette année. Les autres doivent être demandés via une demande de travaux. Les services arbitreront en fonction de la possibilité. La demande est notée par la Mairie.

Nous allons relancer la mairie afin de connaître leur réponse.

Nous souhaitons cependant préciser qu'il n'est pas exact que des panneaux ont été installés à l'entrée principale cette année car ces panneaux existaient déjà. Par contre, il est à noter que depuis cette année les associations de parents d'élèves ont une clef pour la partie de panneau qui leur est dédiée. L'API est d'ailleurs très satisfaite d'avoir pu obtenir cette clef, ceci étant un droit pour les associations de parents d'élèves élus.

Question 2:

**En ce qui concerne les remplacements des enseignants, souhaitez-vous que le collectif des parents d'élèves élus engage une action auprès de l'IEN ?**

Réponse apportée mais non reprise dans le PV du Conseil d'école :

Ce n'est malheureusement pas la peine, il n'y a pas assez de remplaçants compte-tenu de la crise sanitaire.

Question 3:

**Y a-t-il des projets envisagés par classe ?**

Réponses apportées :

Projets sportifs :

Natation pour toutes les classes de l'école. Les séances sont suspendues depuis la fermeture de l'espace nautique Jean Vauchère en raison de la crise sanitaire.

Cycle tennis pour deux classes de CE1 en extérieur, les séances peuvent donc être annulées en fonction de la météorologie.

Cycle vélo pour les trois classes de CP avec sortie à l'Aussonnelle en fonction de la situation sanitaire. - Cycle vélo pour tout le cycle 3 avec sortie à Bouconne sous réserve d'avoir suffisamment de parents agréés pour accompagner (1 adulte agréé pour 8 élèves) et selon l'évolution sanitaire.

*Proposition API : Nous avons demandé à la direction si compte-tenu de la situation exceptionnelle, les agréments arrivés à échéances de certains parents pourraient être prolongés, la direction de l'école doit se rapprocher de l'IEN.*

Challenge endurance pour toute l'école avec les éducateurs sportifs : le cross des bouchons. Parcourir la distance entre Colomiers et Paris pour les JO 2024.

Projets en lien avec le projet d'école :

« École et cinéma » cycle 2 et 3 pour onze classes de l'école : un film par trimestre. Ce projet est en suspens actuellement suite à la situation sanitaire.

Chorale pour tout le cycle 2, pour l'instant les répétitions ont lieu dans les classes. Projets ou sorties culturels

Projet environnement avec le Grand Toulouse pour tous les CE1 de l'école ; tri sélectif et fabrication de papier recyclé.

Ateliers d'arts avec l'ALAE à partir de matériaux de récupération.

Ateliers et/ou rencontres au Pavillon Blanc prévus pour six classes.

Projet lecture : les « Explo'lecteurs » pour la classe de CM1/CM2.

Rencontres avec les auteurs de bandes dessinées pour les CP et les CM2 suite à l'action menée par la Mairie de Colomiers qui a offert en février une bande dessinée à tous les Columérins des classes de CP et de CM2.

*Nous avons demandé à la représentante de la mairie si cette opération sera renouvelée. Et s'il serait envisageable, afin que plus d'écoliers de Colomiers en bénéficient, de doter les ALAE.*

*Réponse apportée : Ce n'est pour l'instant pas envisagé mais le Pavillon Blanc a été doté de BD dans le cadre de cette opération.*

Projet Tisséo : éducation à la mobilité dans les réseaux de transports en commun pour les classes de CM1/CM2, CM2 A et CM2 B.

Projet vidéoscope classes de CM1 et CM2.

Projet vivre ensemble, gestion des conflits et coopération avec les animateurs, classes de CM1 – CM2.

Projet spectacle de théâtre pour tous les CP. Ateliers avec ALAE, en ce moment thème les 5 sens. - Projet conte pour les CE2B.

Sorties et classes découverte

Sortie à la journée à définir pour les CP.

Musée Cap al Campestre au Lherm le jeudi 3 juin pour tous les CE1.

Journée au château de Bergues pour tous les CE2 le vendredi 28 mai.

Sortie à la journée à définir pour les CM1.

Classe découverte à Aulus les Bains pour les deux classes de CM2 initialement prévue du 8 au 12 mars et reportée du 7 au 11 juin.

La mairie offre une subvention pour ces activités scolaires ce qui permet de réduire le coût pour les familles.

#### Question 4

**Quelles sont les prévisions d'effectifs de la rentrée 2021, avec les conséquences sur le nombre de classes ?**

La question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'Ecole, nous la reposerons au prochain.

Pourtant au conseil d'école de la maternelle George Sand, une réponse à la même question a été apportée grâce à des prévisions transmises en novembre 2020 pour la rentrée 2021.

#### Question 5:

**Face au risque de fermeture de classe avec le nouveau protocole sanitaire, est ce que les procédures de fonctionnement en distanciel par classe sont établies et si oui peuvent-elles être communiquées aux parents ?**

Réponse apportée :

Dans l'hypothèse où des classes ou l'école seraient confrontées à des fermetures, le plan de continuité pédagogique s'appliquera. Il permet aux élèves de poursuivre les apprentissages à distance avec leurs professeurs. A cette fin, différents dispositifs et services sont possibles selon les équipements et les compétences des familles, des enseignants, de l'école : l'utilisation de l'ENT Beneylu, des classes virtuelles du CNED, des supports papier ou manuels scolaires mis à disposition des familles en rapport avec les apprentissages de la classe, des supports numériques en ligne, des mails. Il n'y a pas une seule possibilité, chaque enseignant reste libre du choix du suivi à mettre en place. N'oubliez pas d'informer l'école en cas de changement de numéro de téléphone ou de mail.

*Nous souhaitons avoir le détail classe par classe afin de pouvoir anticiper, cela n'a malheureusement pas été possible.*

*Nous espérons que la continuité pédagogique se passe pour le mieux pour vos enfants.*

**Question 7: Est-il prévu de distribuer à nouveau des masques pour les enfants ?**

**Question 8: Est-ce que La Mairie peut organiser une commande groupée de masques en tissu certifiés pour l'ensemble des groupes scolaires ?**

**Réponse** de la Mairie :

Tous les masques déjà distribués (4) sont de catégorie 1, pas de commande supplémentaire prévue.

*Précision des parents : ils souhaiteraient pouvoir faire un achat groupé en passant par la mairie pour être sûrs de la qualité et aussi faire diminuer le coût pour les familles.*

**Réponse** de la Mairie :

Ce n'est pas possible car cela dépend d'un appel d'offre, mais la représentante de la Mairie va se renseigner sur la possibilité de transmettre les coordonnées des fournisseurs aux parents élus.

*Nous allons relancer la mairie, car pour l'instant nous n'avons pas reçu de réponse.*

**Question 9:**

**Où en est l'installation de la Fibre optique ?**

**Réponse** apportée par la mairie :

Elle arrive au pied de l'école, le fournisseur doit faire le lien, la relance est faite chaque mois mais aucune date n'est donnée. La Mairie fait son possible pour que ce soit fait avant la fin de l'année scolaire (changement de marché) mais pas de garantie, elle ne peut pas contraindre l'opérateur à raccorder l'école.

*Nous allons contacter Orange afin de comprendre ce qui bloque dans ce raccordement. Veuillez noter que cette question est posée depuis bientôt deux ans à chaque conseil d'école!*

**Question 10:**

**Est-ce qu'un curage des bouches du réseau pluvial de la cour de récréation et du passage piéton a été effectué ? Le problème a-t-il été résolu ? Est-ce que les grilles de protection peuvent être sécurisées ?**

Réponse de la mairie :

Le curage a été effectué et les grilles sont réglementaires et sécurisées.

*Certains parents nous ont quand même fait remonter que leurs enfants arrivaient à soulever ces grilles!*

*Message aux parents : Si vos enfants vous remontent ce type d'information, pourriez-vous svp nous en informer afin que nous puissions relancer le sujet en l'étayant par vos témoignages? Merci.*

Question 11:

**La lumière de l'école reste allumée la nuit, comment peut-on assurer qu'elle sera éteinte le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires ?**

La directrice a rédigé une demande de travaux à ce sujet.

Réponse de la Mairie :

Il y a un minuteur pour les lumières avec détecteurs. Les électriciens sont intervenus pour vérifier s'il y avait un dysfonctionnement sur les cellules et n'ont rien noté. Il faut éviter les suspensions pour éviter des déclenchements intempestifs mais tout fonctionne correctement. Date de la dernière intervention sur l'école : le 7 décembre 2020.

Question 12:

**Y a-t-il des souris dans la partie élémentaire comme il y en a dans la partie Maternelle du groupe scolaire George Sand? Si oui, un plan de dératisation est-il prévu ou a-t-il déjà été réalisé, avec quel protocole et quels résultats?**

*Cette question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour et nous ne savons pas pourquoi, mais elle a été traitée lors du conseil d'école de la maternelle : la Mairie leur garantit d'intervenir chaque fois que ce sera nécessaire. Espérons que cette position vaut également pour notre école élémentaire.*

Question 13:

**Le revêtement du parking est très endommagé (trous, zones affaissées où l'eau stagne, boue), est-ce qu'une demande de travaux peut être effectuée ?**

Réponse apportée :

La directrice leur assure qu'elle a été faite.

Réponse Mairie : cela relève de la compétence de Toulouse Métropole, c'est donc relayé aux services compétents, il n'y a aucune visibilité sur une date d'intervention.

Nous avons ensuite posé une série de questions concernant la **sécurité des enfants aux abords de l'école**.

Question 14:

**Devant l'entrée des CP, serait-il possible de créer un passage piéton provisoire ?**

Réponse de la Mairie :

La discussion de la nécessité est à voir avec l'école pour décider si ce passage piéton doit être créé. L'équipe enseignante va le mettre à l'ordre d'un conseil de maître et un bon de travaux sera à faire suivant la décision du conseil des maîtres.

Question 15:

**Depuis la suppression du dépose-minute, la circulation est plus fluide. Serait-il possible de condamner définitivement le dépose-minute ?**

Réponse Mairie :

Cela n'est pas prévu ; mais il n'est pas prévu non plus de le libérer de nouveau. La fluidité de la circulation n'est pas liée à la fermeture du dépose minute d'après les services de la Mairie. La Mairie en prend note et envisage d'en reparler avec les parents pour faire un point sur la circulation.

Question 16:

**Les parents constatent que la vitesse des véhicules aux abords de l'école reste trop élevée. Est-ce qu'une solution peut être envisagée ?**

Réponse de la Mairie :

C'est une zone limitée à 30km/h, des rappels sont faits par les effectifs de Police Municipale mais c'est à chacun de se responsabiliser. La Mairie continue à faire rappels et sensibilisation. Les parents demandent si les rappels peuvent aussi être faits aux clubs sportifs, sur certains horaires particuliers, liés aux clubs sportifs du fond de l'allée. La Mairie propose le passage de la Police Municipale à ces horaires. Les parents font remarquer que cette demande est liée à celle du passage piéton provisoire à la première entrée pour casser la vitesse dès l'entrée dans la zone de l'école.

Nous notons qu'aucun panneau ne signale que cette zone est limitée à 30 km/h. Nous ne manquerons pas d'en faire la remarque au prochain conseil d'école.

Question 17:

**Les parents constatent que des véhicules se garent le long du Boulevard du Selery ou sur la piste cyclable tous les matins. Est-ce qu'une solution pérenne peut être envisagée ?**

Réponse de la Mairie :

C'est un problème d'incivilités! La Mairie peut demander un renfort des passages de Police côté CP le matin, une vigilance accrue boulevard du Sély et le déplacement des services de la Mairie pour observer quelles solutions peuvent être envisagées.

Nous allons relancer la mairie sur ces questions. Mais la discussion et la mise en place de solutions risquent de prendre beaucoup de temps. Ne nous trompons pas de « combat », régler ces problèmes d'incivilités nous fait perdre du temps et de l'énergie pour traiter des sujets qui seraient sans doute plus intéressants pour nos enfants.

Il faut donc que collectivement nous nous responsabilisions pour la sécurité de nos enfants.

Depuis le parking du cimetière, traversez au passage piéton et prenez le trottoir qui longe l'école pour vous rendre à l'entrée cimentée afin de vous rendre à l'entrée des CPs plutôt que de passer côté champ et de traverser sans passage protégé. Evitez de traverser dans le virage au niveau du parking du cimetière

Regardez le mercredi les bus et les voitures, la hauteur de leurs rétroviseurs et celle de vos têtes et de vos enfants. Mieux vaudrait marcher sur un trottoir large plutôt que de longer la route.

Arrêtez de prendre la sortie du parking de l'école pour entrer sur la dernière travée et remonter à contre sens. Si vous ne voulez pas vous arrêter au passage piéton, garez vous au cimetière et remontez à pieds.

Le parking est à sens unique, et après plusieurs années, nous avons finalement obtenu des panneaux de signalisation, respectez-les svp.

Respectez la limitation de vitesse, surtout le soir, il n'y a personne qui sécurise les sorties des enfants de l'ALAE.

Néanmoins, nous sommes conscients qu'en période d'alerte maximale du plan VIGIPIRATE, les entrées provisoires de l'école ne sont absolument pas sécurisées, pas de barrières pour empêcher les voitures de se garer ou de faucher les piétons,... nous le rappellerons à la Mairie.

Question 18:

**Devant les portes d'entrée (Ecole & ALAE), serait-il possible de rajouter un distributeur de gel hydroalcoolique ?**

Précision des parents : le matin, la porte d'entrée de l'ALAÉ doit être ouverte par les parents.

Réponse de la Mairie :

A voir avec l'école, partie ALAÉ si cela doit faire l'objet d'une demande qui sera étudiée par les services de la Mairie. La demande de travaux pour un distributeur au moins à la porte de l'ALAÉ, porte centrale, doit être discutée par les parents et l'équipe éducative.